



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2340

Vote du Budget Primitif 2023 budget principal, budgets annexes du Théâtre des Célestins, de l'Auditorium - Orchestre National de Lyon, des Halles Paul Bocuse, et états spéciaux d'arrondissement

Direction des Finances

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2340 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 BUDGET PRINCIPAL, BUDGETS ANNEXES DU THEATRE DES CELESTINS, DE L'AUDITORIUM - ORCHESTRE NATIONAL DE LYON, DES HALLES PAUL BOCUSE, ET ETATS SPECIAUX D'ARRONDISSEMENT (DIRECTION DES FINANCES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Je soumetts à votre agrément l'ensemble des propositions budgétaires présentées dans les projets de budgets primitifs pour l'exercice 2023 pour le budget principal (A), le budget annexe du Théâtre des Célestins (B), le budget annexe de l'Auditorium - Orchestre National de Lyon (C) le budget annexe des Halles de Lyon Paul Bocuse (D), et les états spéciaux d'arrondissement (E), projets annexés à la présente délibération.

Ces propositions budgétaires vous sont exposées et commentées dans le document intitulé « Rapport sur le Budget primitif 2023 » également annexé à cette délibération.

Vu les projets de budgets primitifs pour 2023 pour le budget principal de la Ville de Lyon, le budget annexe du Théâtre des Célestins, le budget annexe de l'Auditorium – Orchestre National de Lyon et le budget annexe des Halles de Lyon Paul Bocuse établis selon les règles prévues par le décret n° 59/1447 du 18 décembre 1959 modifié le 1er janvier 1975, complété par la loi du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales ;

Vu les projets de budgets primitifs pour 2023 pour les états spéciaux des neuf mairies d'arrondissement ;

Vu le rapport par lequel les documents budgétaires du budget principal, du budget annexe du Théâtre des Célestins, du budget annexe de l'Auditorium - Orchestre National de Lyon, du budget annexe des Halles de Lyon Paul Bocuse et des états spéciaux d'arrondissement pour l'exercice 2022 vous sont présentés et commentés ;

Vu le décret n° 59/1447 du 18 décembre 1959 modifié le 1er janvier 1975 ;

Vu la loi n° 82/1189 du 31 décembre 1982 modifiée portant organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et les décrets d'application ;

Vu la loi du 22 juin 1994 modifiée par la loi du 21 février 1996 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales et ses décrets d'application ;

Vu la délibération du 29 avril 1996 optant pour un vote par nature du budget ;

Vu l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés ;

Vu la délibération n° 2011/4109 du 19 décembre 2011 créant le budget annexe à caractère industriel et commercial des Halles de Lyon Paul Bocuse ;

Vu la délibération n° 2014/615 du 24 novembre 2014 créant le budget annexe de l’Auditorium – Orchestre National de Lyon ;

Vu la délibération n° 2020/376 du 17 décembre 2020 adoptant le référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1 janvier 2021 pour le budget principal, le budget annexe du Théâtre des Célestins, le budget annexe de l’Auditorium – Orchestre National de Lyon et les Etats Spéciaux des d’Arrondissement ;

Vu la délibération n° 2020/407 du 17 décembre 2020 approuvant les règles et durées d’amortissement pour le budget principal et les budgets annexes dans le cadre des nomenclatures comptables M57 et M4 ;

Vu l’arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l’instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu l’arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l’instruction budgétaire et comptable M4 appliquée aux services publics industriels et commerciaux du secteur public local ;

Vu les délibérations des 9 Conseils d’arrondissement, arrêtant leurs états spéciaux respectifs pour l’année 2023 ;

Vu la délibération n° 2023/2322 du 19 janvier 2023 relative aux orientations budgétaires pour 2023

Où les propositions de la Conférence de programmation des équipements prévue par l’article L2511-36 du code général des collectivités territoriales qui s’est réunie le 10 janvier 2023 ;

Où l’avis de la commission Finances - Commande publique - Administration générale - Promotion des services publics - Ressources humaines ;

DELIBERE

- 1- Les projets de budgets primitifs 2023 du budget principal, du budget annexe du Théâtre des Célestins, du budget annexe de l’Auditorium - Orchestre National de Lyon, du budget annexe des Halles de Lyon Paul Bocuse et des états spéciaux d’arrondissement sont adoptés :

A) Pour le budget principal

Budget Principal		
	Dépenses	Recettes
Mouvements réels:	935 761 909 €	935 761 909 €
Mouvements d'ordre:	84 162 262 €	84 162 262 €
Total :	1 019 924 171 €	1 019 924 171 €

B) Pour le budget annexe du Théâtre des Célestins

Budget du Théâtre des Célestins		
	Dépenses	Recettes
Mouvements réels:	8 690 080 €	8 690 080 €
Mouvements d'ordre:	323 100 €	323 100 €
Total :	9 013 180 €	9 013 180 €

C) Pour le budget annexe de l'Auditorium – Orchestre National de Lyon

Budget de l'Auditorium - Orchestre National de Lyon		
	Dépenses	Recettes
Mouvements réels:	17 444 452 €	17 444 452 €
Mouvements d'ordre:	468 200 €	468 200 €
Total :	17 912 652 €	17 912 652 €

D) Pour le budget annexe des Halles de Lyon Paul Bocuse

Budget des Halles de Lyon Paul Bocuse		
	Dépenses	Recettes
Mouvements réels:	2 268 200 €	2 268 200 €
Mouvements d'ordre:	299 837 €	299 837 €
Total :	2 568 037 €	2 568 037 €

E) Pour les Etats spéciaux d'arrondissement

Etats Spéciaux d'arrondissement		
	Dépenses	Recettes
1 ^{er} arrondissement	371 712 €	371 712 €
2 ^{ème} arrondissement	308 720 €	308 720 €
3 ^{ème} arrondissement	841 520 €	841 520 €
4 ^{ème} arrondissement	564 993 €	564 993 €
5 ^{ème} arrondissement	647 451 €	647 451 €
6 ^{ème} arrondissement	449 812 €	449 812 €
7 ^{ème} arrondissement	696 809 €	696 809 €
8 ^{ème} arrondissement	825 227 €	825 227 €
9 ^{ème} arrondissement	652 499 €	652 499 €

- 2- M. Le Maire est autorisé à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections, sur les budgets relevant de la nomenclature M57 (budget principal, budgets annexes des Célestins et de l'Auditorium – Orchestre National de Lyon, états spéciaux des Mairies d'arrondissement).

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET